



AMCEN



UA



Distr. : Général
30 juin 2025

Original : anglais, anglais et
français

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

**Conférence ministérielle africaine sur
l'environnement
Vingtième session**

Réunion d'un groupe d'experts
Nairobi, 14-15 juillet 2025
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Construire une Afrique plus sûre et plus verte :
Une stratégie panafricaine pour la gestion écologiquement rationnelle des produits
chimiques et des déchets et un plan d'action**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. L'évolution du paysage industriel de l'Afrique et l'essor des flux de déchets soulignent un impératif continental urgent : élaborer une approche intégrée pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui transcende les frontières nationales et les silos politiques.
2. Cette note souligne la nécessité d'élaborer une stratégie et un plan d'action sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets en Afrique. La note vise à informer la vingtième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement d'une compréhension claire des raisons pour lesquelles l'Afrique doit aborder collectivement la gouvernance des produits chimiques et des déchets et élever la sécurité chimique et la gestion des déchets chimiques au rang de priorités continentales dans le contexte du Cadre mondial sur les produits chimiques et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

II. Arrière-plan

3. Les changements économiques et démographiques rapides ont transformé le paysage des produits chimiques et des déchets en Afrique. La production industrielle a explosé, l'industrie chimique mondiale étant évaluée à 5 000 milliards de dollars en 2017 et

devant doubler d'ici 2030¹, mais une grande partie de cette croissance a dépassé les capacités nationales de gestion des déchets².

4. L'urbanisation et l'expansion des infrastructures ont exacerbé l'afflux de déchets électroniques, de textiles et de plastiques, souvent acheminés par des canaux informels vers des décharges à ciel ouvert ou des sites de combustion. En conséquence, plus de 90 % de tous les déchets en Afrique sont soit mis en décharge à ciel ouvert, soit brûlés³, libérant des émissions toxiques et contaminant les sols et les plans d'eau, avec des impacts aigus sur les maladies respiratoires et autres maladies liées aux produits chimiques dans les communautés environnantes⁴.
5. Des épisodes historiques, tels que les voyages des « navires de la mort » dans les années 1980, soulignent comment la faiblesse des réglementations et la corruption ont facilité les mouvements transfrontaliers illégaux de matières dangereuses vers des mines désaffectées et des décharges de fortune, ce qui a conduit à l'adoption de la Convention de Bâle en 1989 et de⁵ la Convention de Bamako⁶ en 1998⁷ pour enrayer ces pratiques.
6. Malgré la ratification quasi universelle des principaux instruments multilatéraux, à savoir les Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Minamata et de Bamako, ainsi que des cadres volontaires tels que le Cadre mondial sur les produits chimiques, la mise en œuvre reste inégale et sous-financée. Moins de la moitié des États africains disposent de cadres juridiques nationaux complets pour la gestion des produits chimiques, et seule une minorité d'entre eux exploitent des installations fonctionnelles de traitement ou de recyclage des déchets dangereux, ce qui laisse des lacunes critiques dans la surveillance du cycle de vie des produits chimiques.
7. La fragmentation des mandats entre les agences de l'environnement, de la santé, de l'industrie et des douanes entrave encore plus l'action coordonnée, tandis que l'absence d'inventaires nationaux de produits chimiques et de registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) dans la plupart des pays compromet la transparence, la responsabilité et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.
8. Le recyclage et la récupération informels, bien qu'ils fournissent des moyens de subsistance vitaux, exposent les travailleurs et les résidents locaux à des substances cancérigènes telles que le plomb, le mercure, les dioxines et les retardateurs de flamme

¹ Une action urgente est nécessaire pour lutter contre la pollution chimique alors que la production mondiale devrait doubler d'ici 2030 <https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/un-report-urgent-action-needed-tackle-chemical-pollution-global>

² engineeringx.raeng.org.uk https://engineeringx.raeng.org.uk/media/u4mnsto5/open-burning-final-report_1.pdf

³ greenpeace.org https://www.greenpeace.org/static/planet4-africa-stateless/2025/05/9e653a42-greenpeaceafrica_wastecrisisfactsheet_005.pdf

⁴ engineeringx.raeng.org.uk https://engineeringx.raeng.org.uk/media/u4mnsto5/open-burning-final-report_1.pdf

⁵ Convention de Bâle > La Convention > Vue d'ensemble > Histoire > Vue d'ensemble <https://www.basel.int/TheConvention/Overview/History/Overview/tabid/3405/Default.aspx>

⁶ Les déchets dangereux et le droit à un environnement sain : réflexions sur la décision LIDHO de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples <https://www.ahry.up.ac.za/waswa-s>

⁷ The Bamako convention | UNEP - UN Environment Programme <https://www.unep.org/bamako-convention>

bromés⁸, perpétuant ainsi les inégalités en matière de santé dans les communautés qui peuvent le moins se les permettre.

9. À l'heure actuelle, les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets sont marginalement prises en compte dans les plans nationaux de développement, les stratégies d'adaptation au changement climatique, les politiques de conservation de la biodiversité et les programmes de santé publique, ce qui entraîne des synergies manquées et des contradictions politiques.
10. La voix de l'Afrique dans les négociations mondiales a également souffert d'une représentation fragmentée, malgré la formation du Groupe africain des négociateurs sur les produits chimiques et les déchets en 2023 ; Les ressources techniques, les données scientifiques et l'expertise juridique limitées continuent de limiter la capacité du continent à plaider en faveur de résultats alignés sur ses priorités⁹
11. Une stratégie continentale harmonisée, liant la gestion du cycle de vie, le renforcement des capacités, le financement et l'engagement des parties prenantes, sera essentielle pour accroître le pouvoir de négociation collective de l'Afrique et garantir que les engagements internationaux se traduisent par des améliorations tangibles sur le terrain.

III. Délibérations continentales et mondiales sur la gouvernance des produits chimiques et des déchets

12. La décision 19(3) de la CMAE a officiellement établi le Groupe africain des négociateurs sur les produits chimiques et les déchets afin de consolider la capacité de négociation technique de l'Afrique dans les forums multilatéraux d'accords sur l'environnement.
13. La décision AMCEN 18/1(b) s'est appuyée sur les premiers travaux de l'AGN en mettant en lumière les principales résolutions de l'Assemblée du PNUE, notamment UNEP/EA.3/Res.9 sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et UNEP/EA.6/Res.14 sur les pesticides hautement dangereux, qui soulignent collectivement la nécessité de lignes directrices, de normes et d'alliances public-privé à l'échelle du continent pour traiter ces flux prioritaires.
14. Sur le plan régional, la Convention de Bamako reste le seul instrument juridiquement contraignant interdisant spécifiquement l'importation de déchets dangereux et radioactifs en Afrique. Cependant, son impact a été limité par des ratifications inégales, un nombre inférieur à celui de tous les États membres de l'UA et des pénuries chroniques de financement pour son Secrétariat et ses points focaux nationaux.
15. En 2025, les COP des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont encore renforcé cette approche en appelant officiellement à une coopération plus étroite avec les instruments de Bamako et de Waigani.
16. Leur décision conjointe met l'accent sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'intégration des plans nationaux de mise en œuvre et des PAN dans un cadre harmonisé, en veillant à ce que la gestion du cycle de vie des produits chimiques et des déchets soit coordonnée entre tous les AME concernés.

⁸ Transformer les déchets électroniques en or : le potentiel inexploité des décharges africaines
<https://www.unep.org/news-and-stories/story/turning-e-waste-gold-untapped-potential-african-landfills>

⁹ Les nations africaines ont le pouvoir, les outils pour redessiner un avenir sans pollution plastique
<https://www.unep.org/news-and-stories/opinion/african-nations-have-power-tools-re-design-plastic-pollution-free-future>

17. En complément de ces accords contraignants, le Cadre mondial volontaire sur les produits chimiques adopté à Bonn en septembre 2023 fournit une plate-forme globale pour la gestion du cycle de vie, fixant 28 objectifs et permettant des actions à l'horizon 2030.

IV. Pourquoi une stratégie panafricaine ?

18. L'éventail actuel d'instruments contraignants et volontaires de l'Afrique n'a pas encore surmonté la fragmentation profonde, les silos institutionnels et les déficits de financement chroniques dans la gouvernance des produits chimiques et des déchets, ce qui entraîne des chevauchements de mandats et des systèmes de données faibles qui bloquent la mise en œuvre cohérente des politiques.
19. Avec moins de la moitié des États africains maintiennent des cadres juridiques complets et à jour alignés sur les Conventions de Bâle, Stockholm, Rotterdam, Minamata et Bamako, créant des lacunes réglementaires qui sapent l'application de la loi et permettent aux matières dangereuses de passer entre les mailles du filet ; l'élaboration d'une législation type et d'orientations interministérielles dans le cadre d'une stratégie continentale garantira une gestion cohérente du cycle de vie dans tous les États membres.
20. Des positions de négociation historiquement fragmentées ont dilué la voix de l'Afrique dans les forums multilatéraux. En s'appuyant sur le Groupe africain des négociateurs, un cadre permanent et doté de ressources suffisantes pour l'établissement de positions conjointes, le partage de données et le soutien juridique amplifiera le pouvoir de négociation collective de l'Afrique dans des forums tels que le prochain traité sur les plastiques et les futurs amendements aux conventions de Bâle et de Rotterdam.
21. L'intégration de la sécurité chimique dans les plans nationaux de développement, les stratégies climatiques, les programmes de santé publique et les programmes scolaires permettra de créer des synergies et de réduire les risques pour les groupes vulnérables. Il s'agit, par exemple, de l'intégration de modules sur la sécurité chimique dans les écoles, de la mise à niveau des systèmes de surveillance pour suivre les maladies liées aux produits chimiques et de l'intégration d'objectifs de réduction de la pollution dans les plans nationaux de développement et les contributions nationales au développement.
22. Pour transformer les efforts ponctuels de recyclage et de gestion des déchets en solutions inclusives d'économie circulaire, il faut impliquer les collecteurs informels, la société civile et le secteur privé dans des systèmes de REP conçus conjointement, des campagnes de sensibilisation du public et des incubateurs d'innovation pour les technologies de traitement à faible coût. En réunissant les gouvernements, l'industrie, les sociétés civiles et les réseaux communautaires autour d'indicateurs partagés, des initiatives isolées se traduiront par un programme continental unifié offrant des avantages mesurables en matière de santé publique, d'environnement et d'économie.

V. Parcours vers la stratégie

23. Le 10 juin 2025, le Groupe africain des négociateurs sur les produits chimiques et les déchets a officiellement approuvé la note conceptuelle de la Stratégie, fixant la vision d'un cadre continental harmonisé.

24. Le 24 juin 2025, une équipe de rédaction d'experts, composée de représentants des États membres, des communautés économiques régionales, du PNUE et de la Commission de l'Union africaine, a finalisé la première version intégrale de la Stratégie et du Plan d'action.
25. Les points focaux nationaux se sont ensuite réunis les 12 et 13 juillet 2025 pour examiner et valider ce projet, en fournissant des perspectives au niveau des pays et en veillant à ce que les activités, les indicateurs et les institutions chefs de file assortis de délais reflètent les réalités sur le terrain.

VI. La stratégie et le plan d'action panafricains

26. La Stratégie et le Plan d'action panafricains (2025-2035) offrent un « parapluie » continental unique pour harmoniser les cadres juridiques, les mandats institutionnels et les mécanismes de financement de la gestion des produits chimiques et des déchets. Sa vision : une Afrique sans pollution, protégeant la santé humaine et les écosystèmes.
27. La stratégie de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets facilitera la coordination et l'alignement des actions nationales, favorisera les partenariats, fera entendre la voix de l'Afrique dans le monde global, mobilisera des ressources et soutiendra la réalisation de l'ODD 12 (consommation et production responsables), du Cadre mondial pour les produits chimiques et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que la mise en œuvre de la Convention de Bamako. Les accords multilatéraux sur l'environnement (AEM) dans le contexte de la transition vers une société et une économie prospères circulaires et non toxiques.

VII. Considérations pour la 20ème session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

28. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, à sa vingtième session, est priée de :
 - a) approuver le projet de stratégie et de plan d'action panafricains (2025-2035)
 - b) Élever la sécurité chimique et la gestion des déchets au rang des priorités environnementales du continent grâce à un engagement politique et à un financement prévisible de la mise en œuvre.